

Basket Nord Isère 2023-2024



Fiche d'engagement du licencié et de son représentant légal

Je soussigné licencié au BNI, ou représentant légal (si mineur) de déclare avoir lu et accepter le règlement intérieur du BNI et m'engage (suis prêt), conformément à ces dispositions, à apporter mon aide au bon fonctionnement du club, personnellement ou par le biais de mon enfant licencié.

Cet engagement se traduira par :

- un soutien à l'organisation des matchs pour les licenciés (obligatoire)

Il s'agit de tenir la table de marque ou d'arbitrer des plus jeunes catégories.

Les licenciés de plus de 16 ans peuvent également être sollicités pour être « délégué club ».

Un parent, non licencié, qui souhaiterait apporter son soutien dans l'organisation des matchs verra le club prendre en charge le montant de sa licence.

- un soutien à la vie du club (obligatoire)

Le licencié et ses parents (pour les mineurs) s'engagent à participer aux manifestations organisées par le club et à apporter leur soutien dans l'organisation d'une ou deux de ces manifestations.

- Forum des associations de St Chef (2 septembre 2023)
- Forum des associations de St Savin (8 septembre 2023)
- Olympiade (16 septembre 2023)
- Vente de brioches sur la commune de St Savin (23 et 30 septembre 2023)
- Ventes de fromages (2 ou 3 fois dans l'année)
- Tournoi jeune (mai 2024)
- Tournoi mini-basket (juin 2024)
- Journée Club (mi-juin 2024)

- Intérêt par le suivi de formations (optionnel)

Il s'agit de se former à l'arbitrage, à la tenue des tables, au rôle de délégué club, voire à la formation d'entraîneur.

- un soutien financier au club (optionnel)

Il s'agit de solliciter votre entreprise ou l'entreprise d'un de vos proches pour un soutien financier (60% en crédit d'impôts) ou matériel au club. Cela peut revêtir la forme de don ou de sponsoring.

A : , **Le :**

Signature(s)

Licencié :

Représentant légal :
(mineurs)